

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019 à 18h00  
COMPTE RENDU**



AFFICHAGE LE 14/02/2019 -

<b>Nombre de conseillers en exercice : 27</b>	<b>Présents : 19</b>	<b>Pouvoirs : 7</b>	<b>Votants : 26</b>
---	----------------------	---------------------	---------------------

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi six février (06/02/2019) à dix-huit heures (18h00), le Conseil municipal de la commune Le Cannel des Maures, dûment convoqué le trente janvier (30/01), s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS							
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	C. MORETTI	P. MARTOS	V. VESCOVI	P. GAUBERT	S. BLAYAC	

CONSEILLERS PRESENTS						
A. HERIN	R. BAILE	G. DEBOVE	P. RAFFAELLI	J. AGNELLO	D. MENARD	C. BOTRINI
D. BERTRAND	J. DEGOUVE	C. MARIOTTINI	C. BERNARD			

ABSENTS EXCUSES	D. CAPPÀ, L. MAILLARD, M. THIREAU, C. MARIOTTINI, R. SPINOSA, A. SAUTRON, C. DUDON.
ABSENTS (pouvoirs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis CAPPÀ donne pouvoir à Pierre RAFFAELLI</li> <li>• Liliane MAILLARD donne pouvoir à Sylvie BLAYAC</li> <li>• Mireille THIREAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MONTANOLA</li> <li>• Claudie MARIOTTINI donne pouvoir à André DEL PIA</li> <li>• Richard SPINOSA donne pouvoir à Jean-Luc LONGOUR</li> <li>• Alma SAUTRON donne pouvoir à Christine MORETTI</li> <li>• Claudine DUDON donne pouvoir à Christian BERNARD</li> </ul>
ABSENTS NON EXCUSE	A. Fabre

AUTRES PARTICIPANTS
M. ARANCIBIA – Directeur Général des Services
JL. RAVIOLA – Adjoint Directeur Général des Services
K. MASSA – Assistante Directeur Général des Services
E. GARCIA – Directeur Pôle Finances & Développement Economique & Tourisme

Monsieur le Maire remercie le public venu assister à la séance, ainsi que la presse, en la présence de Monsieur Claude ALBERTO pour Var Matin.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal de ce mercredi 06 février 2019 (06/02/2019) à 18h08. Il précise que ceux qui ne sont pas cités sont présents. Il procède à la lecture des pouvoirs :

- Denis CAPPÀ donne pouvoir à Pierre RAFFAELLI
- Liliane MAILLARD donne pouvoir à Sylvie BLAYAC
- Mireille THIREAU donne pouvoir à Marie-Thérèse MONTANOLA
- Claudie MARIOTTINI donne pouvoir à André DEL PIA
- Richard SPINOSA donne pouvoir à Jean-Luc LONGOUR
- Alma SAUTRON donne pouvoir à Christine MORETTI
- Claudine DUDON donne pouvoir à Christian BERNARD

A. Fabre est absent non excusé.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes dans les délais impartis. L'assemblée acquiesce.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire précise que cette séance porte essentiellement sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ; qui précède le budget primitif.

Il est proposé que Monsieur Christian BERNARD, Conseiller municipal, soit désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande si quelqu'un s'y oppose. Pas d'opposition.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2018, à laquelle 19 élus étaient présents. Seuls les élus présents à cette séance au moment du vote participent ce soir à cette approbation : 16 (Mesdames : A. Sautron, L. Maillard, C. Dudon **présentent à la séance du 28/11/2018, sont absentes ce soir**).

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions par rapport à ce compte rendu.

Pas de remarque, pas de question.

Il est procédé au vote.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents à la séance du 28 novembre 2018.**

### **1. POLE ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1.1. Principe de dissolution du SIVU Le Luc / Le Cannet**

Avant de laisser la parole à Monsieur JP. Grosso, Conseiller municipal, Monsieur le Maire précise que le SIVU est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui est en charge de la gestion du TACO ; bus qui assure la liaison entre Le Luc et la commune du Cannet des Maures. Monsieur le Maire confirme que ce service perdurera *via* la prise en charge par la Communauté de communes Cœur du Var.

Monsieur JP. Grosso rappelle aux membres du Conseil municipal que le syndicat intercommunal de transports urbains Le Luc en Provence / Le Cannet des Maures, exerce depuis 2007 ce service public sur les deux communes limitrophes. Gratuit pour les usagers, le TACO fonctionne actuellement les mardis et vendredis toute la journée ainsi que les mercredis et samedis matin ; il constitue donc un fondement important en termes d'attractivité et de mobilité sur la conurbation territoriale. Toutefois, la commune du Luc en Provence est aujourd'hui dans l'incapacité de poursuivre la gestion administrative et financière de ce syndicat effectuée depuis plus de dix années.

Afin d'assurer la continuité de ce service public, le bureau de la Communauté de communes Cœur du Var s'est réuni le 18 septembre 2018 et a approuvé le principe suivant :

- Dissolution du Syndicat Intercommunal suite à des délibérations concordantes des communes membres et du comité syndical ;
- Reprise de la compétence Transports par la Région sud sur le périmètre Le Luc / Le Cannet ;
- Convention de délégation de l'exercice de la compétence régionale pour la mise en œuvre de ce service et création d'un service mutualisé entre la commune du Cannet des Maures et la commune du Luc en Provence au sein de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Modification des statuts de la Communauté de communes Cœur du Var.

Il convient de souligner que :

- La dissolution est soumise à un arrêté de Monsieur le Préfet du Var ;
- Un avenant de transfert devra être formalisé pour le marché public avec la société exploitante « Les Lignes du Var » ;
- Une reprise comptable de l'actif et du passif éventuel et de la trésorerie, sera effectuée à la date effective de la dissolution ainsi qu'une affectation budgétaire du résultat ;
- Les archives seront également transmises à la Communauté de communes Cœur du Var.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce transfert de compétence à la Communauté de communes, Le Luc et Le Cannet des Maures doivent approuver par délibération, le principe de dissolution du SIVU. Il est noté que cette dissolution n'est effective qu'à partir du moment où la Communauté de commune aura repris la suite.

Monsieur JP. Grosso informe qu'une réunion se tiendra le 18 février prochain à la Communauté de communes pour élaborer la mise en œuvre du transfert de compétence.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## 1.2. Convention de stérilisation des chats libres errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur M. Arancibia, Directeur Générale des Services rappelle que cette délibération relative à la convention de stérilisation des chats libres errants, en partenariat avec la SPA, est proposée chaque année, et ce, depuis 2011.

Pour 2019, la nouvelle campagne de lutte contre la prolifération des chats errants se fera désormais avec le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis.

A titre indicatif, un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 chats en quatre ans ; d'où l'importance de maîtriser cette prolifération.

Il appartient donc au maire, par son pouvoir de police, de préserver la commune de ces animaux errants. A ce titre, la collectivité sollicite auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis, 15 bons de stérilisations à 80 euros l'unité, et dont la moitié dudit montant est pris en charge par la fondation ; soit un coût réel pour la ville de 40 euros par bon.

Il est souligné que les chats errants seront désormais identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis et non plus au nom de la commune du Cagnet des Maures ; ce qui créera notamment des obligations certaines vis-à-vis de l'animal en matière de soins ; là où la SPA faisait supporter lesdites obligations à la municipalité.

Les modalités de fonctionnement de la convention sont définies comme suit :

- capture des chats libres errants par les soins de la police municipale, ou l'administré engagé dans cette lutte contre la prolifération ;
- un vétérinaire conventionné avec La Fondation 30 Millions d'Amis procède à la stérilisation et l'identification au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- le vétérinaire adresse directement la facture au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- la police municipale ou l'administré réintègre les animaux dans leur environnement d'origine.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## 2. POLE FINANCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & PATRIMOINE TOURISME

### 2.1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 (ROB)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame C. Moretti, Adjointe déléguée aux finances qui fait lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Madame C. Moretti précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants qui s'articule autour de quatre axes :

1. Les perspectives macro-économiques en 2018 ;
2. La Loi de Finances pour 2018 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune ;
3. L'exécution provisoire du budget 2018 avec une approche rétrospective ;
4. Les perspectives du prochain budget primitif de 2019, budgets principal et annexes.

#### ❖ Les perspectives macro-économiques en 2018

L'Insee table sur une croissance de 1,5 % en 2018. 2019 s'annonce du même acabit, après 2,3 % en 2017. Selon l'INSEE, les blocages liés aux « gilets jaunes » coûteraient 0,1 point de croissance au pays sur le dernier trimestre 2018. L'Insee table sur une progression de l'activité de 0,4 % au premier trimestre 2019 et de 0,3 % au deuxième, sur fond de consommation plus dynamique: + 0,7 % puis + 0,5 %. L'institut dessine un portrait en demi-teinte du début de l'année 2019. Pas d'arrêt brutal de l'activité mais un net essoufflement de la reprise. La Banque de France dans sa dernière estimation tablait sur une prévision de croissance de 1,5 % en 2019.

À 15,6 % fin 2018, le taux d'épargne se rapprocherait en revanche des records enregistrés entre 2010 et 2011. Ce comportement des ménages est révélateur du manque de confiance en l'avenir.

En moyenne annuelle, l'investissement ralentirait un peu en 2018 à +3,8 %, après avoir été très dynamique en 2017 (+4,4 %). L'investissement des entreprises se maintiendrait aussi à un rythme honorable, avec + 0,6 % aux deux premiers trimestres 2019. Dans ces conditions, le chômage poursuivrait sa lente décrue. Les créations d'emploi dépassant les entrées sur le marché du travail, il s'établirait fin juin 2019 à 9 %, contre 9,1 % un an plus tôt. Le gouvernement mise sur un déficit de 3,2 % en 2019, après 2,7 % en 2018 et la dette pourrait frôler les 100 % du PIB. Le déficit commercial de la France devrait être proche de 60 milliards en 2018 et 2019.

### **Ralentissement de la croissance au niveau européen**

La Commission européenne prévoit 2,1% de croissance pour 2018 et 1,9% en 2019. En octobre 2018, la zone euro a connu sa plus faible croissance depuis deux ans. La Commission européenne met en garde contre "une incertitude croissante au niveau mondial". Fin 2017 en effet, la zone euro était parvenue à renouer avec un niveau de croissance proche de celui des États-Unis. Mais depuis, l'économie américaine a été stimulée par la réforme fiscale de Donald Trump, tandis qu'en zone euro on a finalement observé un net ralentissement de l'activité. Mais les économies plus solides comme l'Allemagne et la France ne sont pas épargnées. La plus forte révision porte sur l'Allemagne, dont la croissance reviendrait à 1,6% cette année comme l'an prochain — soit 0,3 et 0,2 point de moins que prévu précédemment et le même rythme que celui attendu pour la France —, et tomberait à 1,4% en 2020. L'OCDE est moins optimiste pour l'Italie, avec un PIB revu en baisse de 0,2 point pour 2018 et 2019, à respectivement 1,0% puis 0,9%, estimant que les effets de la politique budgétaire expansionniste du gouvernement seront contrebalancés par un regain d'inflation et un ralentissement de la croissance de l'emploi. Pour le Royaume-Uni, elle prévoit 1,3% de croissance pour 2018, relève sa prévision 2019 à 1,4% (+0,2 point), mais table sur un ralentissement à 1,1% en 2020 et ce "dans l'hypothèse où la sortie de l'Union européenne se ferait sans heurts". En outre, il faut rappeler que la croissance européenne a reposé en grande partie sur un afflux de liquidités dans l'économie, injectées par la BCE depuis le début de sa politique monétaire accommodante en 2015. Cela a provoqué une hausse de l'endettement et de l'investissement. Maintenant que les taux remontent, et que la BCE sort progressivement de sa politique de rachats d'actifs, il y a fort à craindre que la croissance décroche nettement. Du point de vue conjoncturel, l'aléa politique est devenu un frein évident pour les investisseurs étrangers, qu'il s'agisse du Brexit, des tensions autour du projet de budget italien ou encore de la guerre commerciale. Cependant, en discutant avec les investisseurs, on note que le risque n° 1 concerne les élections européennes de 2019. Il y a une forte crainte qu'une majorité populiste puisse arriver au Parlement.

### **Ralentissement de la croissance mondiale**

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques anticipe une croissance mondiale à 3,7% en 2018 et table sur 3,5% en 2019, soit 0,2 point de moins, et la voit se stabiliser à ce rythme en 2020.

### **❖ La loi de finances 2019**

La loi de finances pour 2019 a été publiée le 30 décembre 2018. Les dispositions de cette loi ont une incidence en matière de finances locales : concours financiers de l'Etat, solidarité financière (dotations de péréquation, FPIC...), fiscalité. Le montant global de la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable par rapport à 2018. Dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine progressent. L'investissement public local est encouragé. La dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements reste stable en 2019 par rapport à 2018, avec 27 milliards d'€ (compte non tenu de l'inflation). Ce qui n'empêchera pas certaines communes de subir des baisses d'une année sur l'autre, en fonction des critères de répartition. Une dotation spécifique est créée pour les communes de moins de 10 000 habitants dont une part importante du territoire est classée en zone Natura 2 000 (article 256, LFI). La commune du Cannet des Maures pourrait être concernée. La péréquation est renforcée : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'€ par rapport à 2018.

### **Réforme de la dotation d'intercommunalité**

La LFI pour 2019 (article 250, 9°) réforme la dotation d'intercommunalité. Un nouveau critère de répartition est ajouté aux critères actuels, tenant compte des charges des collectivités : le revenu par habitant. La dotation est simplifiée, avec une seule enveloppe, et son montant global est augmenté de 30 millions d'€ chaque année.

### **Soutien à l'investissement local**

Les subventions d'investissement au bloc communal demeurent à un niveau élevé (1,8 milliard d'€ au total) : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ; dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui finance des projets structurants en fonction de priorités nationales ; et, dotation politique de la ville (DPV) dont les conditions d'attribution sont assouplies permettant à davantage de communes d'en bénéficier (article 259, LFI).

### **Les politiques des partenaires institutionnels**

Les concours financiers de l'Etat devraient être maintenus en 2019. Concernant la dotation globale de fonctionnement, la politique de solidarité entre collectivités via la péréquation, est défavorable à la commune du Cagnet des Maures. Celle-ci pourrait voir à nouveau son enveloppe diminuer en 2019.

**L'Etat sera sollicité en 2019 par la commune, dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux d'extension de l'école maternelle.**

### **La Région**

Comme pour les autres collectivités locales, l'élaboration budgétaire 2019 intervient dans un environnement économique et social tendu.

Les grands axes affichés par la Région pour 2019 sont les suivants :

- Le plan climat
- L'éducation, la culture, la jeunesse
- L'économie, l'emploi, la formation, l'innovation, l'international
- Les transports, la mobilité et les grands équipements
- L'aménagement du territoire et le développement durable
- L'Europe et la coopération méditerranéenne
- La connaissance du territoire et la planification

La Région s'est fixée plusieurs objectifs budgétaires :

- La réduction du niveau d'endettement
- L'amélioration du taux d'épargne pour maintenir l'investissement
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Région prévoit des dépenses de fonctionnement 2019 d'un montant de 1.675 M€, en augmentation de 1,24 % conformément au seuil fixé par l'Etat. **Celle-ci sera sollicitée en 2019 dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour les travaux au Vieux-Cagnet.**

### **Le Département**

L'année 2019 sera, comme la précédente, faite de rigueur, de sérieux et d'exigence.

En matière d'investissements 2019, le Conseil prévoit notamment :

- Lancement du réseau public « Var Très Haut Débit » qui apportera la fibre dans tous les foyers varois d'ici 2023 ;
- Création d'un espace d'exposition de 600 m<sup>2</sup> à Draguignan, en cœur de ville qui devrait permettre au Var d'accueillir des expositions d'envergure nationale dans les meilleures conditions, dès 2020.
- Construction d'une Maison de l'Espace Nature Départemental du Plan destinée à devenir le fer de lance de la politique environnementale en matière d'ENS.

**En matière d'aide financière, le département sera sollicité en 2019 par la commune pour la construction du bâtiment « Les Terrasses de la Gare » et pour l'extension de l'école maternelle.**

### **La communauté de communes Cœur du Var**

Au 1er janvier 2019, la communauté de communes Cœur du Var se voit transférer une nouvelle compétence :

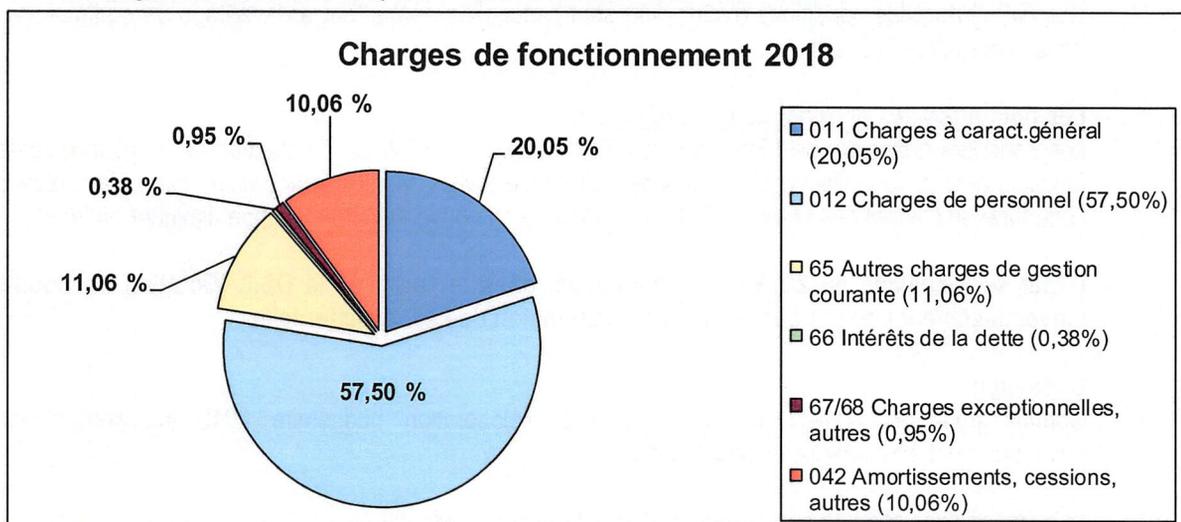
- Paiement de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

**La communauté de communes sera sollicitée également en 2019 au titre des fonds de concours pour les travaux au Vieux-Cagnet.**

## ❖ L'exécution provisoire du budget 2018 et approche rétrospective

### Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à 5 690 761 € en 2018.



Les charges de personnel se montent à 3 272 134 € pour l'année 2018. Ce qui représente des charges de fonctionnement. Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 420 855 €. Le ratio des charges du personnel est alors ramené à 54.10 % du total des dépenses de la section de fonctionnement.

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2018 sont ci-après détaillés :

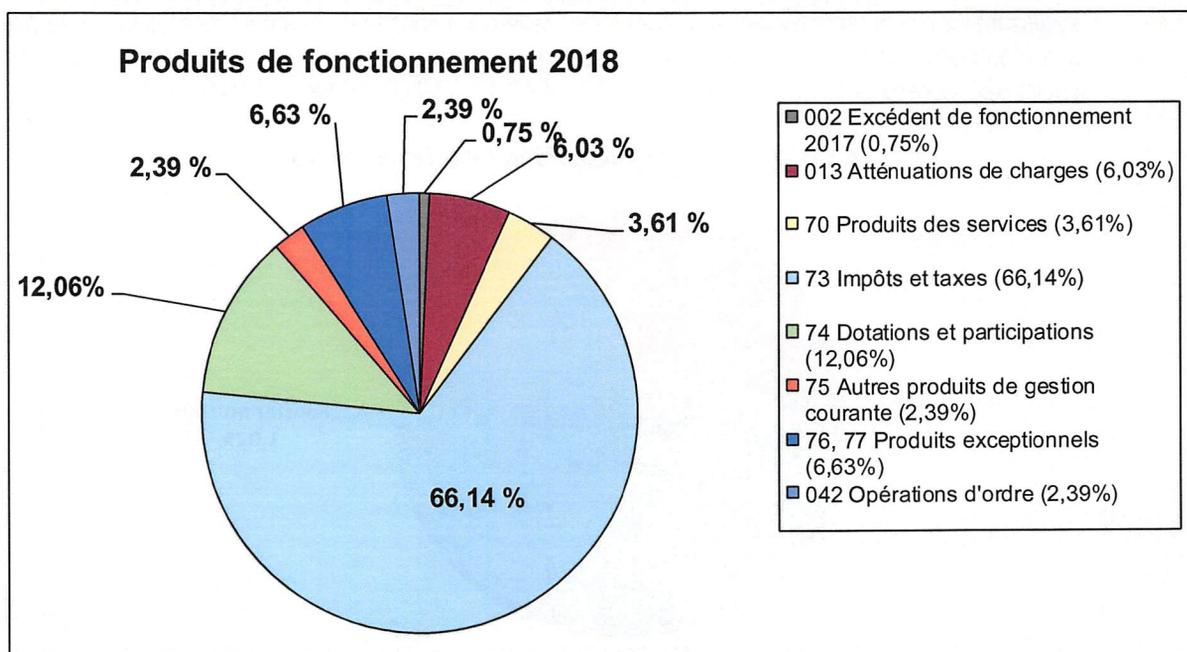
• Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	186 951 €
• Budget du Centre Communal d'Action Sociale	99 998 €
• SAE Source d'Entraigues	4 320 €
• Commune du Thoronet (Convention médiathèque)	7 375 €
• Remboursements maladie, etc.	66 201 €
• Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	25 000 €
• Remboursement contrats aidés	17 508 €
• Remboursements frais personnels accueil loisirs maternels	13 502 €
Total :	420 855 €

Les charges à caractère général représentent le second poste avec 1 140 962 € (20.05%). Ce poste de dépenses est en baisse de 12.73 % en 2018 après une hausse de + 7 % en 2017 et des baisses de 4.45 % en 2016, de 4.46 % en 2015 et de 1.5 % en 2014. Cette baisse porte sur les dépenses de communication, les prestations à caractère culturel et les dépenses d'alimentation ; concernant ce poste il faut souligner l'effort de lutte contre le gaspillage et une gestion optimisée des achats. La baisse des charges en 2018 porte également sur les prestations liées à l'entretien de la voirie, des véhicules et des bâtiments, des frais d'assurances, sur la documentation générale et technique et sur les frais d'insertion. Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2018 à 629 483.80 euros (soit 11.06 % des dépenses). Les dépenses sont en diminution de près de 11 %. Les éléments qui expliquent cette baisse concernent notamment :

- la participation au syndicat mixte de l'Argens versées depuis 2018 par la Communauté de communes Cœur du Var (15 000 €),
- une baisse de la participation au transport urbain (-11 000 €) ;

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2018 se sont élevées à 6 312 198 euros.



Avec 4 174 923 € en 2018, les impôts et taxes représentent le poste principal (66.14 % des recettes). Le second poste concerne les dotations et participations allouées à la commune pour 761 230 € soit 12.06 % des recettes de fonctionnement 2018. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2018 pour 18 456 €. De 2013 à 2018, la diminution cumulée de la DGF s'établit à 2 040 000 €. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune. Il faut aussi souligner le changement de politique de l'Etat, en matière de contrats aidés, qui se traduit en 2018 par des participations en diminution de près de 80 000 € par rapport à 2017. Les ressources de fonctionnement courantes qui totalisent 5 696 000 € (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) sont en diminution de 2.3 % en raison principalement de la baisse des participations de l'Etat au titre des contrats aidés (-76 000 €) et du fait de la baisse de la taxe sur les déchets stockés au Balançon (-65 630 €) fermé au mois d'août 2018.

## Evolution de la fiscalité

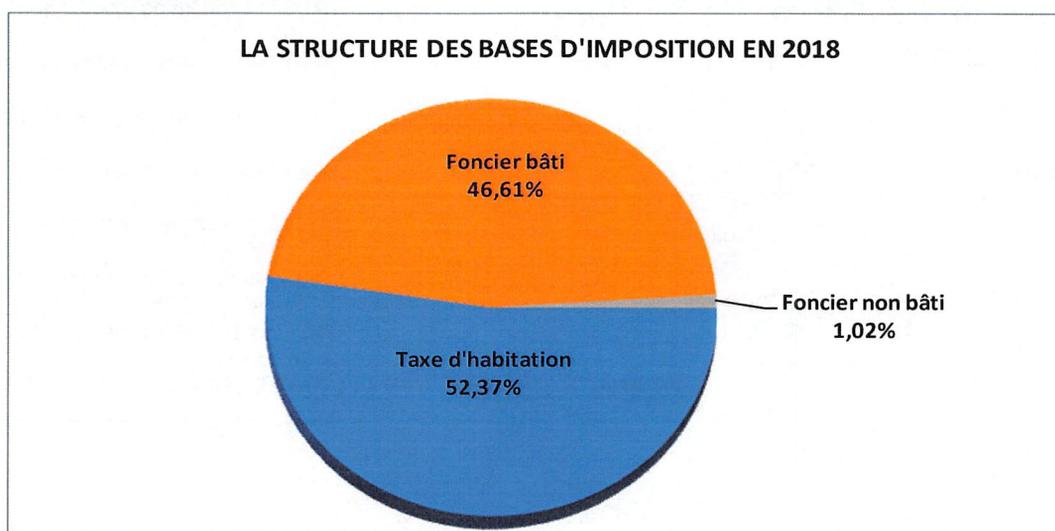
Il faut souligner le dynamisme des bases d'imposition de 2008 à 2018 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières (+32.87 %) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous. Entre 2017 et 2018, les bases cumulées des trois taxes augmentent de + 0.83 %. Toutefois il faut noter que la base de la taxe d'habitation baisse de 2.70 % alors que celles du foncier bâti et du foncier non bâti augmentent respectivement de 5.11 % et 0.57 %.

Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	5 608 591	5 870 028	6 103 774	6 246 053	6 625 676	6 807 503	6 998 621	6 966 958	6 946 516	7 029 666	6 840 047
Foncier bâti	4 094 936	4 261 855	4 398 678	4 588 790	4 777 259	5 195 468	5 113 608	5 605 009	5 672 205	5 791 633	6 087 755
Foncier non bâti	126 042	126 909	126 717	127 517	128 203	132 665	133 010	135 278	136 440	132 454	133 215
Sous-total 1	9 829 569	10 258 792	10 629 169	10 962 360	11 531 138	12 135 636	12 245 239	12 707 245	12 755 161	12 953 753	13 061 017
Taxe professionnelle	5 685 611	5 992 486	8 094 000								
Cotisation Foncière des entreprises	-	-		1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122	2 425 035	2 447 684
Sous-total 2	5 685 611	5 992 486	8 094 000	1 581 570	1 851 533	2 106 665	1 789 391	1 838 922	2 412 122	2 425 035	2 447 684
<b>Total bases</b>	<b>15 515 180</b>	<b>16 251 278</b>	<b>18 723 169</b>	<b>12 543 930</b>	<b>13 382 671</b>	<b>14 242 301</b>	<b>14 034 630</b>	<b>14 546 167</b>	<b>15 167 283</b>	<b>15 378 788</b>	<b>15 508 701</b>

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+54.76 % de 2011 à 2018). Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la

Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est dorénavant encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Toutefois, le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Au sein de ces bases, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti représentent respectivement 52.37 % et 47.63 % tel qu'indiqué ci-dessous :



l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + 60.11 % de hausse entre 2008 et 2018, soit + 6 % d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de 2 406 236 € en 2008 à 3 852 655 € en 2018.

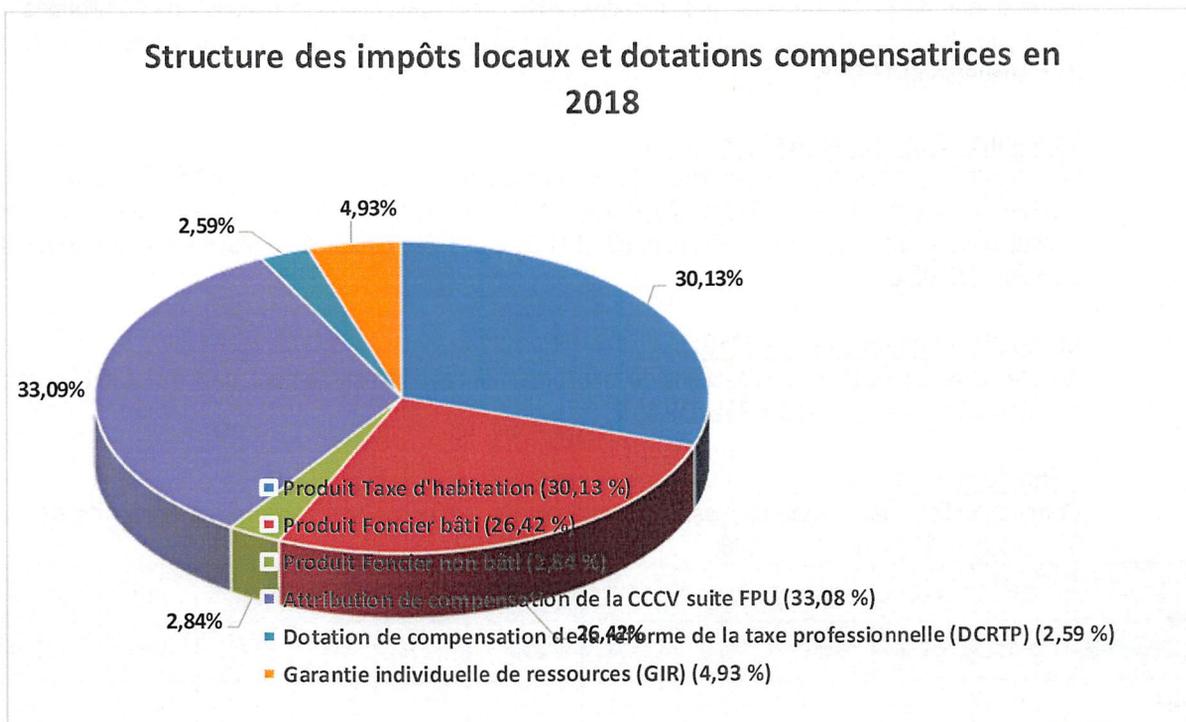
L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2018 figure ci-dessous :

Produits (En KE)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit Taxe d'habitation	561,4	593,5	622,6	1 049,3	1 124,4	1 155,2	1 187,7	1 182,3	1 178,8	1 192,9	1 160,8
Produit Foncier bâti	622,4	654,2	681,4	710,8	747,2	812,6	799,8	876,6	887,1	968,6	1 018,0
Produit Foncier non bâti	95,9	97,5	98,2	103,7	105,3	108,9	109,2	111,1	112,0	108,7	109,4
Produit Taxe professionnelle	965,4	1 027,7									
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)								593,6			
Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique								103,7	77,7	51,8	0,0
Produit compensation relais dont cotisation foncière des entreprises	-	-	1 390,1								
Dotations de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161,1	162,4	162,9	128,9	128,9	127,0	124,7				
Cotisation foncière des entreprises				401,2	474,4	539,7	458,4				
Taxe additionnelle foncier non bâti				12,7	12,5	13,7	13,9				
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				267,1	289,1	349,4	380,8				
Installations de production d'électricité (IFER)				37,4	42,7	44,5	44,1				
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				54,4	52,9	50,9	50,3				
Attribution de compensation								1 213,9	1 213,9	1 201,5	1 274,6

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				116,4	116,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Garantie individuelle de ressources (GIR)				202,0	202,0	190,1	190,1	190,1	190,1	190,1	189,9

<b>Total produit</b>	<b>2 406,2</b>	<b>2 535,2</b>	<b>2 955,1</b>	<b>3 083,9</b>	<b>3 295,7</b>	<b>3 492,0</b>	<b>3 458,8</b>	<b>4 371,2</b>	<b>3 759,7</b>	<b>3 813,6</b>	<b>3 852,7</b>
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2018 est illustrée ci-dessous :



S'agissant des taux d'imposition pour lesquels la commune peut les faire évoluer, ces derniers sont restés stables en 2018. Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des taux depuis 2007 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011*	2012 à 2016	2017 et 2018
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16,80% (soit 10,20+ 6,60%)	16,97 %	16,97%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15,49%	15,64%	16,72%
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81,29% (soit 77,53 % + 3,76%)	82,10%	82,10%
Taux Taxe professionnelle	16,50%	16,98%	17,15%	-	-	-	-
Taux de cotisation foncière	-	-	-	25,37%	25,37%	25,62%	30,07%

#### **Le résultat de fonctionnement 2018 provisoire**

L'excédent brut de fonctionnement 2018 ressort à + 653 000 € (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2018 dégage un excédent de fonctionnement provisoire de + 621 436,30 €, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent 2018 sera affecté en recettes d'investissement en 2019 pour 294 436,30 € et pour 327 000 € en section de fonctionnement, principalement en vue de constituer une dotation aux provisions pour risque de non recouvrement de créances.

### La section d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à 2 710 683.54 €. Le total des dépenses d'équipement s'établit à 1 504 759 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 1 049 188 € en 2018, dont 1 000 000 € remboursés au titre du prêt relais qui avait été contracté fin 2014 dans l'attente de la vente du terrain Cap Santé. La dette est ramenée à 473 068 € au 31/12/2018.

### Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à 2 732 865 € en 2018.

La reprise de l'excédent d'investissement 2017 et de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2017 représentent 58.31 % du total des recettes 2018, les subventions d'investissement allouées à la commune, 8.71 %, les amortissements des immobilisations 11.44 % et les dotations (FCTVA, taxe d'aménagement) 11.91 %.

### Le résultat d'investissement provisoire

Le résultat d'investissement provisoire 2018 est un excédent qui s'établit à + 22 181.56 € et sera repris en recettes d'investissement au budget 2019. En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement 927 181.01 € et 1 245 618.50 €, le résultat d'investissement est de + 340 619.05 €.

### Le résultat global provisoire 2018

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de + 621 436.30 € et de + 340 619.05 €, ressortirait à + 962 055.35 €.

### L'état de la dette

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement, en euros par habitant est passé de 845 € au 31/12/2007 à 107 € au 31/12/2018.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2007-2018
Pop. INSEE (hab)	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 182	4 241	4 401	4 433	4 417	
Capital €	386 737	379 668	333 952	342 200	318 203	297 739	272 704	232 752	191 874	163 616	75 185	1 049 188	171,29%
Intérêts €	123 961	110 043	85 720	83 343	75 824	52 893	47 380	36 339	42 390	39 703	34 563	20 307	-83,62%
Annuité €	510 698	489 710	419 672	425 543	394 027	350 632	320 084	269 092	234 264	203 320	109 748	1 069 495	109,42%
Annuité/hab. €	138	132	106	107	98	86	78	64	55	46	25	242	76,09%
Capital restant dû au 31/12 €	3 136 504	2 755 652	2 421 700	2 079 395	1 757 797	1 459 958	1 192 860	952 720	1 760 846	1 597 442	1 522 257	473 069	-84,92%
Encours dette/hab €	845	742	611	520	436	357	289	228	415	363	343	107	-87,32%
Moyenne strate	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788	769	770		
Ecart Le Cannet/moyenne strate	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-373	-406	-427		

**18h45 : une coupure générale d'électricité intervient. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle accepte de poursuivre la séance du Conseil sans éclairage à la lumière des tablettes informatiques. Le Conseil municipal acquiesce.**

Madame C. Moretti reprend la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire.

L'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de 84.92 % et l'encours par habitant de 87.32 %.

Monsieur le Maire observe que l'endettement de la commune avait été divisé par 8 grâce à un important travail réalisé sur l'autofinancement. De nouveaux investissements assortis d'emprunts pourront être prévus cette année, notamment pour le projet des « Terrasses de la Gare ». Aussi ajoute-il que la collectivité est comptée parmi les plus solvables, et cela compte tenu de l'augmentation des recettes et du travail de désendettement par l'autofinancement, ce qui a permis d'accroître sa capacité d'emprunt.

### **Le budget annexe de l'eau potable**

Les recettes et les dépenses d'exploitation 2018 provisoires sont respectivement de 854 173.54 € et 712 485.93 €. Il en résulte un excédent d'exploitation de + 141 687.61 €.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires s'établissent à 431 420.51 € et 269 623.62 €. Il en ressort un excédent de + 161 796.89 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 191 900 €, le résultat de la section dégage un déficit de - 30 103.11 €.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de + 111 584.50 €.

### **Le budget annexe de l'assainissement**

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2018 provisoires sont respectivement de 692 755.16 € et 605 339.14 €. Il en résulte un excédent de fonctionnement de + 87 416.02 €. En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires sont de 240 058.95 € et 202 925.42 €. Il en ressort un excédent de + 37 133.53 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour 37 416 €, le résultat de la section d'investissement dégage un déficit de - 282.47 €. Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de + 87 133.55 €.

### **Le budget annexe du lotissement du Portaret**

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2018 provisoires sont respectivement de 1 102 954.81 € et 1 102 954.81 €. En section d'investissement, les recettes et dépenses 2018 provisoires s'établissent à 1 078 777.04 € et 1 078 777.04 €. On note qu'en 2018, suite au transfert de compétence de la gestion des zones d'activités économiques à la communauté de communes Cœur du var, la commune du Cannet des Maures a vendu les lots 8, 9, 11, 12, 13 15 et la parcelle F1739 du lotissement du Portaret pour 980 000 € H.T. Le conseil municipal a donc décidé de clôturer le budget annexe au 31/12/2018.

L'opération de création de la ZAC du Portaret, de viabilisation et de commercialisation des lots s'est soldée par un excédent de 17 241.55 € reversé au budget principal en 2018.

## **❖ Les orientations budgétaires 2019**

### **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement en 2019 devraient s'établir à 5 845 931 €, en hausse de 0.15%.

Les charges à caractère général (achat de fournitures, prestations de service, etc.) devraient augmenter de 3.81 % comparativement au budget 2018. Cette hausse s'explique notamment par l'installation et la location d'un module pour le vestiaire au stade (10 000 €) et par l'installation et la location d'une structure modulaire d'une classe à l'école maternelle dans le cadre de l'extension de l'école (12 000 €). Ce poste est également en augmentation du fait du surcoût que représente l'achat d'électricité verte (+ 12 000).

Les charges de personnel sont en baisse de 3.78 %.

Le poste des charges de gestion courante est également en baisse de 22.18 %. Cette baisse s'explique par la non budgétisation de la subvention pour le Tour du Haut Var et par le transfert de la compétence « versement de la participation au SDIS » à la communauté de communes Cœur du Var.

Les intérêts de la dette sont à nouveau en baisse (-12.87%).

En 2019, il sera également budgété une provision de 261 921,66 €, somme liée à l'émission d'un titre de recette par la commune pour une astreinte pour infraction au règlement local de publicité.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement 2018 atteindraient également le montant de 5 845 931 € soit + 0.15 % par rapport au budget primitif 2018.

Concernant les recettes fiscales, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2019.

Il faut noter que bien que l'Etat a décidé de maintenir pour 2018, le montant de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement au niveau national, la commune du Cannet des Maures a continué de voir sa dotation globale forfaitaire baisser. Cela devrait être à nouveau le cas en 2019.

Pour la taxe d'habitation, celle-ci devrait à nouveau baisser en 2019 pour environ 80% des contribuables. La diminution cumulée atteindra 70 %. Cette diminution des recettes fiscales pour les communes sera compensée par l'Etat.

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à 2 564 438 € en 2019 hors restes à réaliser. Au titre de ces dépenses, les dépenses financières s'établiraient à 164 538 € ; Elles portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour 47 000 € et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour 101 438 € dont 100 000 € prévus de travaux en régie et 1 438 € pour l'amortissement des subventions

d'équipement. Parmi les dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement nouvelles s'élèveraient à 2 400 000 €.

Les principales dépenses d'équipement nouvelles 2019 sont ci-après détaillées :

Objet 2019	Montant TTC
Logiciels, infrastructure et matériels informatiques dont logiciel de gestion des droits du sol	29 750,00
Film - communication	6 000,00
Mobilier cantine, festivités	6 000,00
Infrastructure téléphonique et audit parc téléphonique	22 500,00
Matériels incendie, sécurité (lances incendie, etc)	4 000,00
Médiathèque : parquet 1er étage + divers équipements	24 500,00
Maternelle : extension école; divers travaux suite étude thermique et divers équipements	478 700,00
Ecole élémentaire : divers travaux dont local TGBT (Tableau Général Basse Tension) ; réfection classe 6, divers travaux suite étude thermique ; divers équipements	52 350,00
Développement économique : panneaux signalisation d'intérêt local (SIL), signalisation CAP7	5 000,00
Locaux commerciaux : travaux	15 000,00
Salles associatives : réfection toiture terrasse grand foyer; remplacement des fenêtres grand foyer et salle de danse	53 000,00
Aires de jeux d'enfants et équipements de loisirs : divers aménagements	5 000,00
Plantations et panneaux d'information (3ème fleur)	13 000,00
Aménagements abords maison blanche SNCF	10 000,00
Travaux Terrasses de la gare : Maîtrise d'œuvre	400 000,00
Diagnostic sanitaire église du Vieux Cannet	48 000,00
Repérage réseaux souterrains classes A (Réseaux éclairage public)	20 000,00
Programme de renouvellement des installations techniques des bâtiments communaux : climatisation, chaudières; diagnostic amiante divers bâtiments; extincteurs, BAES	26 500,00
Fontaine boulodrome	15 000,00
Travaux voirie	748 750,00
Vidéo protection : 2 équipements supplémentaires	20 000,00
Mobilier urbain, panneaux et matériels techniques	29 000,00
Matériel roulant : bras d'épareuse	45 000,00
Véhicule : minibus	30 000,00
Achat motifs illuminations Noël	32 500,00
Mairie : ascenseur mairie Aile B; mobilier, étagères	64 000,00
Travaux éclairage public	10 000,00
Achat poteaux incendie	10 000,00
Etudes d'urbanisme et modifications documents d'urbanisme	20 000,00
Etudes diverses biodiversité; signalétique; aménagement liaisons douces et atlas biodiversité; parcours vert; pose de nichoirs, panneaux sensoriels	46 000,00
Subventions d'équipement façades	12 000,00
Acquisition terrains pour jardins familiaux; acquisitions et régularisations foncières	35 000,00
Extension réseau d'électricité par ENEDIS	60 000,00

Les restes à réaliser 2018 en dépenses d'équipement s'établissent à 927 181 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2019 à 3 491 619 €.

Monsieur A. Del Pia, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire apporte des précisions sur les dépenses portant sur les travaux de voirie :

Opération	Descriptif sommaire
Abords de la maison blanche	Nettoyage des abords, pose d'une clôture de protection avec la SNCF et réalisation d'un bicouche (pour « extension » du parking)
Cimetière	Aménagement d'un parking à l'entrée du « nouveau » cimetière Revêtement en enrobé des allées du « nouveau » cimetière
Rue Giono/Pagnol	Réfection trottoir et chaussée en enrobé + parking Giono en bicouches
Rue de Vienne	Réfection trottoir et chaussée en enrobé
Placette Mairie (MDJ)	Revêtement en béton empreinte
Clos d'Azur	Réalisation de trottoir en enrobé (portion coulée des Roubines) et réaménagement des places de stationnement
Liaison Pinède / Clos d'Azur	Réalisation d'une liaison douce en enrobé
Chemin de Bourbouteou	Réfection de la chaussée en enrobé (portion entre M. Fontana et l'impasse des Caniés)
Rue de l'Argelas (3 <sup>e</sup> tranche)	Réfection trottoir et chaussée en enrobé
Impasse des Serpolets	Réfection trottoir et chaussée en enrobé
Les Jardins de Provence	Modification du réseau pluvial
Impasse des Roubines	Réfection de la chaussée en enrobé
Chemin de Perrache (quartier haut)	Réfection de la chaussée en bicouche
Chemin de Portal	Réfection de la chaussée en bicouche
Chemin de Ste Maïsse (entre Rte du Thoronet et Chemin des Latty)	Réfection de la chaussée en bicouche

#### Les recettes d'investissement

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2019 totaliseraient 2 246 001 € dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet recettes	Propositions 2018 (en €)
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	412 759
Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement	240 000
Vente terrain Gueiranne	100 000
Emprunt prévisionnel	1 170 624
Subventions	6 000
Reprise excédent de fonctionnement capitalisé 2018	294 436
Reprise excédent d'investissement 2018	22 182

Les restes à réaliser 2018 en recettes d'investissement sont de 1 245 619 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2019 à 3 491 619 €.

#### Le budget annexe de l'eau potable

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2019 à 208 712 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2019 (en €)
Remboursement capital dette 2019	8.100
Amortissement subventions	22 201
Réalisation de trois forages tests	178 411
Matériels d'exploitation, compteurs de sectorisation	
Extension et réfection de réseaux	

Les dépenses d'équipement reportées 2018 s'élèvent à 191 900 € H.T.

### Le budget de l'assainissement

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2019 à environ 254 564 € TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2019 (en €)
Amortissement subventions d'équipement	41 564
Remboursement capital dette 2019	113 000
Matériels d'exploitation	100 000
Recherche eaux parasites	
Hydrocurage des réseaux	
Extension et réfection de réseaux	

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- **Prendre acte** de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019, et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce Débat d'Orientation Budgétaire ;
- **Dire** que ledit rapport, ainsi que la délibération afférente seront transmis à M. le Préfet du Var ;
- **Dire** que ledit rapport sera transmis à M. le Président de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- **Dire** que ledit rapport et la délibération afférente sera tenu à la disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivront leur adoption, et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le mois qui suit.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame C. Moretti, Adjointe ainsi que son Directeur financier E. Garcia, qui chaque année, donnent beaucoup de leurs temps pour assurer la bonne gestion comptable aux fins d'optimiser le budget de la collectivité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.  
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **2.2. Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2019 (Budget principal)**

Madame C. Moretti, Adjointe déléguée aux finances rappelle que le maire ne peut engager, liquider et mandater une dépense avant adoption du budget que s'il en a été autorisé par le Conseil municipal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ainsi, les crédits ouverts au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » du budget 2018 se sont établis à 1 105 847 €. Le Conseil municipal peut donc autoriser le maire à engager, liquider et mandater dans la limite de 276 000 €. Ces autorisations doivent faire l'objet d'une inscription en priorité lors de l'adoption du budget primitif qui doit intervenir avant le 15 avril 2019.

L'autorisation d'ouvertures de crédits porte sur l'installation d'un ascenseur en mairie (60 000 €) et sur l'acquisition d'un bras pour l'épareuse (45 000 €) pour un montant total de 105 000 €.

Les dépenses en question devant être rapidement engagées avant le vote du budget primitif, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser le maire à effectuer ces dépenses.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.  
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **3.1. Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°964 sise lieu-dit Blacassous**

Monsieur P. Martos, Adjoint délégué à l'urbanisme expose le projet de délibération.

Par délibération en date du 06 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un détachement de 4 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée section A n°956 à l'euro symbolique non recouvrable afin que la commune y pose un hydrant de défense contre les incendies.

Aussi, il précise que pour des raisons techniques cette superficie de 4 m<sup>2</sup> est insuffisante. Madame et Monsieur Laurent SALAUN ont signé le document d'arpentage et acceptent de céder la parcelle nouvellement détachée cadastrée section A n° 964 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique non recouvrable. Cette superficie permettra à la commune de réaliser les travaux d'alimentation et la pose d'un hydrant de défense contre les incendies.

Monsieur A. Del Pia, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire indique qu'il s'agit là de terrains constructibles dépourvus de sécurité incendie ; il est donc nécessaire de les installer *via* une conduite parallèle aux fins de branchement sur le réseau. Ainsi, il est relevé que l'acquisition des 29m<sup>2</sup> a pour but de raccorder les villas voisines au réseau de bornes à incendie.

Monsieur le Maire, au nom de la municipalité, remercie les époux Salaun pour cette cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **3.2. Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section E n°663**

Monsieur P. Martos, Adjoint délégué à l'urbanisme expose le projet de délibération.

Afin d'étendre et renforcer les réseaux de canalisations communales pour desservir les quartiers de Sainte Maïsse, Bonne Père et les Lattys, il est nécessaire d'obtenir une convention de servitude de passage de canalisation communale en tréfonds auprès des propriétaires.

Monsieur le Maire remercie au nom de la municipalité Monsieur P. Laugier qui a donné son accord pour la réalisation des travaux sur ladite parcelle en acceptant de signer ladite convention.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **4. POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE**

#### **4.1. Géoréférencement des réseaux classés sensibles – Symielec Var**

Monsieur A. Del Pia, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, fait lecture du projet de délibération.

Le décret DT/DICT de 2012 prévoit que chaque concessionnaire mette en œuvre la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. Dans le sens de ce décret, le géoréférencement des réseaux classés comme sensibles (électricité, gaz) est obligatoire. Ce géoréférencement consiste à la réalisation du relevé en XYZ (profondeur) des réseaux existants afin d'obtenir notamment une cartographie précise des réseaux souterrains. A noter que les réseaux aériens bien que visibles sont concernés par cette réglementation.

La commune est concernée par cette obligation de par sa concession sur les réseaux d'éclairage public.

Pour répondre à ces exigences réglementaires, le SYMIELEC Var, après consultation des communes membres du syndicat, a lancé un marché mutualisé afin de diminuer les coûts de réalisation de ces relevés. La commune s'est positionnée sur ce marché mais n'ayant pas transféré la compétence optionnelle « Maintenance éclairage public » au syndicat, il convient de définir les modalités juridiques, techniques et financières de la mise en œuvre du marché par le biais d'une convention de service.

La présente convention prévoit la réalisation des relevés des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore, la fourniture des fichiers et supports plans à la commune qui prend en charge le coût des relevés effectués sur son territoire et la direction des prestations effectuée par le Syndicat à 5% du montant HT de la dépense.

Monsieur A. Del Pia indique que la commune possède 23km900 de linéaire en réseau souterrain ; et qu'adhérer au marché du syndicat permettrait de bénéficier d'un coût à 0.60€ au lieu d'un euro ; soit une estimation de dépense pour la collectivité d'environ 14 340 euros.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.  
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **5. POLE ENFANCE ET JEUNESSE**

### **5.1. Modification de la durée de renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)**

Monsieur M. Arancibia, Directeur Général des Services rappelle que par délibération prise en séance du Conseil municipal le 04 juillet 2018, la collectivité actait le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatif au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), et plus précisément sa durée de renouvellement.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Cette convention permet de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents en identifiant les besoins des familles.

Il est signalé que les CEJ seront substitués à un nouveau produit appelé Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

De ce fait, la nouvelle durée de renouvellement du CEJ sera donc du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

A titre indicatif, le CEJ génère pour la ville près de 95 000 euros par an sur une activité complète :

- La Maison des Jeunes (séjours, extrascolaire et BAFA) bénéficie d'un remboursement de la CAF de 42 000 euros ;
- Les Cannelons en multi accueil génère une recette de 26 000 euros ;
- Les Ptits Loups en extrascolaire et périscolaire produit également une recette de 26 000 euros.

Pour établir ce partenariat avec la CAF, la commune assure :

- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes. La tarification solidaire étant le 1% du quotient familiale ;
- le respect des principes d'égalité et de laïcité ;
- un service de qualité, accessible à tous et qui répond aux besoins des familles.

Monsieur M. Arancibia précise, à la demande de Monsieur le Maire, que cette modification de durée de renouvellement permet à la ville ainsi qu'à la Communauté de communes Cœur du Var, d'élaborer la mise en œuvre de la prochaine Convention Territoriale Globale, notamment grâce à un champ de compétences élargi ; comme l'accès au droit, la prise en charge des seniors...

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.  
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## 6. POLE CULTURE CONNAISSANCE & DECOUVERTE

### 6.1 Avenant à la convention de participation financière de la commune du Thoronet à la médiathèque municipale – Exercice 2019 - 2021

Madame Marie-Thérèse Montanola, Adjointe déléguée à la culture expose le projet de délibération. Il est rappelé qu'une première convention de partenariat entre les deux communes avait été signée le 11/09/2006. Celle-ci définissait les modalités de l'accueil scolaire des enfants Thoronéens à la médiathèque du Cannet des Maures, ainsi que la participation financière de la ville du Thoronet au fonctionnement de la médiathèque. Cette convention avait été mise en place à la demande de la commune du Thoronet ; puis modifiée le 30 juin 2010 pour intégrer l'ensemble des publics de la commune du Thoronet. Le 02 juillet 2014 une convention avait été produite sur la base de celle de 2010.

En 2015, un avenant à cette convention avait permis d'aider à la création d'une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) au sein de l'école Lucie AUBRAC du Thoronet par un dépôt de 500 ouvrages, ainsi que des médiations autour de la bibliothéconomie et à la demande du Directeur de l'école.

Suivant ces conventions, il convient chaque année d'actualiser et, s'il y a lieu, de fixer le montant de la participation de la commune du Thoronet. En ce sens en 2016, la participation de la commune du Thoronet avait été réduite à 18 000€ à la demande de la ville du Thoronet, sans que la convention ne soit modifiée. Une nouvelle convention doit, cette année, être ratifiée pour les trois années à venir : 2019-2021.

## AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire rappelle que la réunion Grand Débat National se tiendra le lundi 11 février 2019 à 18h00 dans la salle du Grand Foyer. Pour des raisons de sécurité les inscriptions seront limitées à 50 personnes ; présence à valider auprès du secrétariat du maire ou *via* le site internet de la mairie. Monsieur le Maire précise également avoir invité le mouvement des « gilets jaunes » au même titre que les administrés, à venir s'exprimer. A ce jour, aucune réponse favorable à l'invitation n'a été faite à Monsieur le Maire.
- Devant les Jardins d'Aurélia, en direction du Vieux Cannet, Monsieur le Maire indique qu'un mur a été monté afin d'y installer des colonnes enterrées suite au constat récurrent de dépôts sauvages. Monsieur le Maire rappelle que c'est une infraction pénale sujette à une amende pouvant atteindre 1 500 euros.
- Dans le parc du Recoux, le matériel de fitness au nombre de quatre équipements est en cours de montage.
- Un passage piéton a été réalisé impasse de la Pinède au Clos d'Azur.

La séance est levée à 19h15.